



Nos Livrets Actifs FCPG (Fonds Communs De Placements Garantis)

1. **Versements** : Les versements sur le Livret Disponible sont de 1 000 € minimum pour le dépôt initial et les versements ultérieurs.
L'alimentation du Livret est libre ou périodique (mensuelle, trimestrielle, semestrielle)
2. **Plafond** : Le plafond du Livret est de 100 000 €.
Ce plafond ne peut être dépassé que par la capitalisation des intérêts.
3. **Durée** : Indéfinie.
4. **Rémunération** : Le taux du Livret varie entre 2.10% et 3.90 % en fonction du livret choisi. (taux en vigueur au 01/01/2021) net d'impôts et de contributions sociales.
5. **Fiscalité** : Intérêt totalement net d'impôts (prélèvements, directement à la source)
6. **Garantie** : Le livret à capital garanti vous permet de bénéficier d'un rendement lié à la performance d'un actif sous-jacent tout en garantissant votre capital.